

**RAPPORT N° 03/6-03
du Conseil Municipal**

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 5/2003

La présente Décision Modificative enregistre d'une part des opérations d'ordre relatives aux étalements de charge et aux intérêts courus non échus (ICNE) :

Sur l'exercice 2003 des subventions d'équipement pour le financement de l'opération « îlot Océan » ont été versés à la SODIAC pour un montant de 2 900 000 €.

Conformément à la Délibération en date du 07/03/1997 ces dépenses de subventions doivent être étalées sur plusieurs exercices. Il convient donc d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires à l'étalement sur une période de 5 ans de cette subvention d'équipement.

Les intérêts courus non échus 2003 comptabilisent l'ensemble des intérêts d'emprunts dus sur la période 2003 mais qui ne seront mandatés que lors du règlement de l'échéance d'emprunt en 2004.

Il convient d'ajuster les intérêts courus non échus prévus initialement au Budget Primitif 2003 en fonction :

- de la dette réelle contractée sur l'exercice 2003
- de la dette de l'assainissement reprise sur le budget principal et récupérable auprès de la CINOR des variations des taux monétaires sur l'exercice.

D'autre part, des mouvements réels portent pour l'essentiel sur une ventilation des subventions dans les secteurs culturel et scolaire.

Les opérations budgétaires sont détaillées dans les tableaux joints en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 03/6-03

du Conseil Municipal

en séance du mardi 16 décembre 2003

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 5/2003

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/6-03 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1^{er} Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE

(5 abstentions - dont 1 vote par procuration)

Adopte la Décision Modificative n° 5 au Budget principal 2003 qui s'élève à :

* 2 900 000 euros en dépenses et en recettes pour la section de Fonctionnement.

* 2 951 010 euros en section d'investissement.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Denis le,

26 DEC. 2003

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA



D.M. 5 - OPERATIONS BUDGETAIRES

		<u>RECETTES INVESTISSEMENT</u>	<u>P.M budgets precedents</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
		Fonction			
CH 481	Art 4815	01 Subvention équipement à étaler	2 143 038,00		580 000,00
CH 021	Art 021	01 Virement de la section de fonctionnement	7 359 187,00		2 200 000,00
CH 24	Art 2423	01 Subventions d'équipement transférables - autres			10,00
CH 21	Art 21538	01 Autres réseaux			11 000,00
CH 16	Art 1688	01 Intérêts Courus non Echus 2003	1 321 187,00		120 000,00
CH 13	Art 1343	824 P.A.E.(part.d'aménagement d'ensemble :Mvt. réel)	-		40 000,00
		DEPENSES INVESTISSEMENT			
		Fonction			
CH 481	Art 4815	01 Subvention équipement à étaler	2 367 795,00	2 900 000,00	
CH 16	Art 1641	01 Emprunts en euro (Mvt. réel)	8 446 593,00	40 000,00	
CH 13	Art 1318	01 Autres	-	10,00	
CH 27	Art 2762	01 Créances sur transf. Droits à déduction de T.V.A	-	11 000,00	
		TOTAL INVESTISSEMENT		2 951 010,00	2 951 010,00
		RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
		Fonction			
CH 79	Art 7918	01 Transfert de charges de fonctionnement	2 825 142,00		2 900 000,00
		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
		Fonction			
CH 023	Art 023	01 Virement à la section d'investissement	7 359 187,00	2 200 000,00	
CH 66	Art 66111	01 Intérêts Courus non Echus 2003	1 321 187,00	120 000,00	
CH 68	Art 6812	01 Dotation des charges à étaler	2 143 038,00	580 000,00	
CH 011	Art 6135	30 Locations mobilières	3 223 947,58	-12 369,00	
CH 65	Art 6574	Subvention aux associations:voir ventilation en annexe	14 807 352,00	12 369,00	
		TOTAL FONCTIONNEMENT		2 900 000,00	2 900 000,00

Tableau des subventions

Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Pour mémoire BP + BS + DM	Décision modificative 5	Vote du Conseil Municipal
65	6574	30	ACTIONS DE PROXIMITE EDUCATIVE ET CULTURELLE DU CHAUDRON	87 800 €	-5 636 €	-5 636 €
		30	ASSOCIATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE	350 102 €	14 000 €	14 000 €
		30	SUBVENTIONS DIVERSES CULTURE	28 731 €	-28 731 €	-28 731 €
		33	AMICALE DES REUNIONNAIS D'ORIGINE CHINOISE	0 €	1 236 €	1 236 €
		33	ASSOCIATION MALAGASY MITAMBATRA	0 €	1 500 €	1 500 €
		311	ASSOCIATION LIVE FORMATION	24 300 €	25 000 €	25 000 €
		312	LERKA-ESPACE DE RECHERCHE ET DE CREATION EN ARTS ACTUELS	15 000 €	5 000 €	5 000 €
Total secteur culturel					12 369 €	12 369 €
		20	ASSOCIATION DE GESTION DE L'ECOLE CATHOLIQUE DU SACRE-COEUR	8 209 €	54 506 €	54 506 €
		20	ASSOCIATION DE GESTION DE L'ECOLE CATHOLIQUE MIXTE DE SAINTE-CLOTILDE	10 976 €	34 707 €	34 707 €
		20	OGEC ECOLE SAINT-GABRIEL	4 000 €	25 575 €	25 575 €
		20	OGEC IMMACULEE CONCEPTION	10 518 €	72 530 €	72 530 €
		20	SUBVENTIONS DIVERSES VIE SCOLAIRE	270 000 €	-187 318 €	-187 318 €
Total secteur scolaire					0 €	0 €
Total général					12 369 €	12 369 €

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 En séance du 16/12/03
 En annexe à la Délibération N° 03/16-03
LE MAIRE

